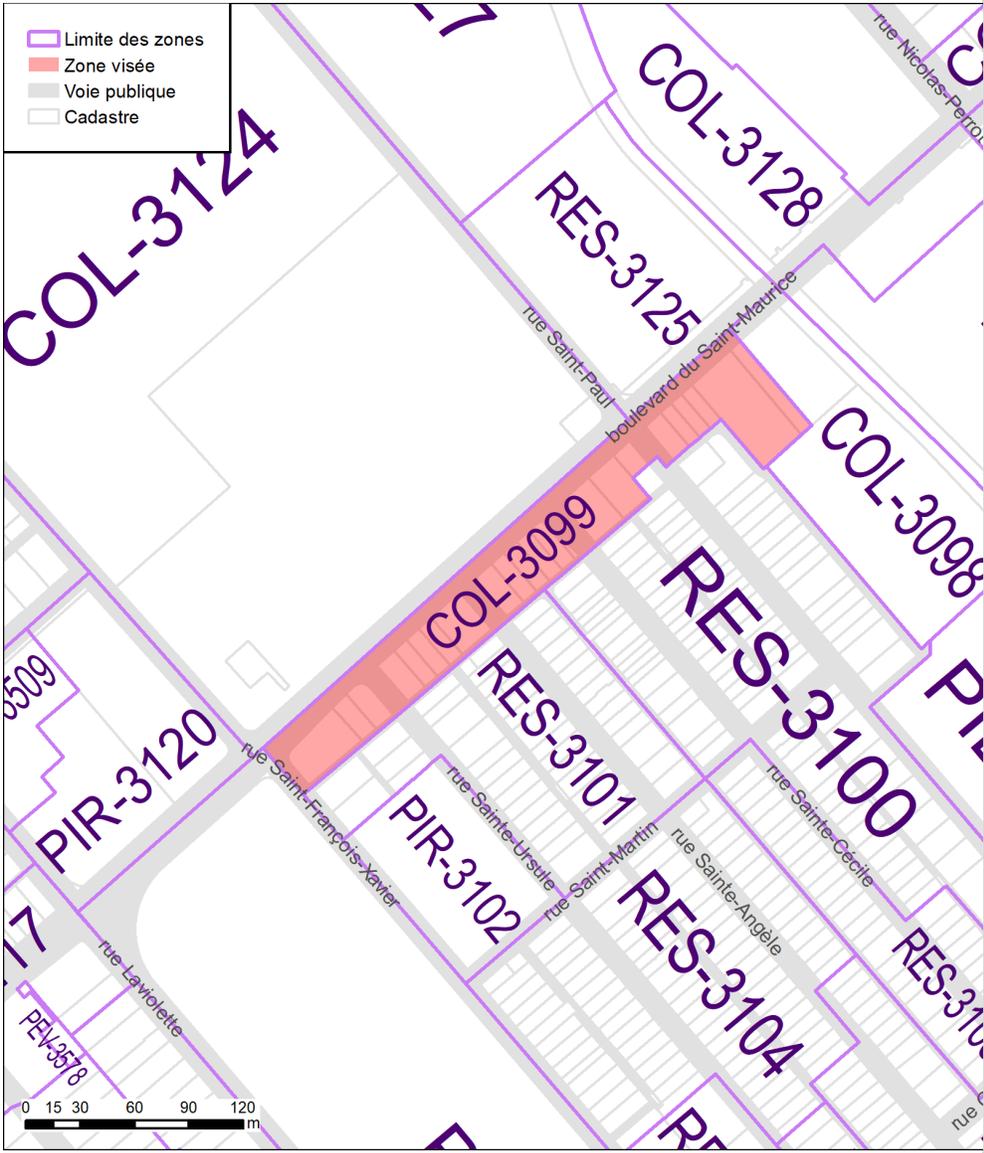


# Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

## Informations générales

Titre	Autoriser par PL31 un projet d'habitation sur le lot 1 210 891 sur le boulevard de Saint-Maurice.
Résumé	Autoriser par PL31 un projet d'habitation sur le lot 1 210 891 sur le boulevard de Saint-Maurice.
Concordance	Non
Date	18 mars 2025

## Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Marie-de-l'Incarnation
Territoire visé	 <p>La carte de zonage urbaine illustre le territoire visé en orange, situé sur le boulevard de Saint-Maurice. Le territoire est délimité par des zones d'habitation (RES-3100 à RES-3110) et des zones de commerce (COL-3098 à COL-3128). Des zones de parc (PIR-3120) et de services (PEV-3518) sont également indiquées. La carte inclut une légende pour la limite des zones (violet), la zone visée (orange), la voie publique (gris) et le cadastre (noir). Un échelle de 0 à 120 mètres est également présent.</p>



## Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Photo du terrain	
Objet	Afin d'autoriser une habitation de 40 logements maximum ainsi que les éléments dérogatoires suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- des logements d'une superficie inférieure à 40 m<sup>2</sup>;</li><li>- aucun logement sans obstacles.</li></ul>
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	PL31